

Tout le monde concerné !



Le 15 mars, fin de la trêve hivernale, des milliers de locataires vont être expulsés de leur logement. Cette pratique moyenâgeuse va frapper durement, notamment les plus modestes.

Avec la loi Boutin, encore plus de ménages touchés, c'est l'expulsion des locataires qui paient leur loyer !

Avec La loi Boutin qui réduit les délais que le juge peut accorder de trois à un an, encore plus d'expulsions.

Encore pire, cette loi scélérate met en place de nouvelles formes d'expulsions déguisées avec l'abaissement des plafonds de ressources et la remise en cause du maintien dans les lieux dans le logement social !

Même ceux qui paient sont menacés !

Avec la loi Boutin, le gouvernement a mis en place une machine à expulser.

Certains bailleurs cherchent à pousser hors du logement social les personnes qui occupent un logement jugé trop grand pour elles et celles qui sont ou seront assujetties au surloyer, risquent aussi de se retrouver à la rue ! **Pour aller où ?**

Des familles étranglées par le coût du logement

Alors que les chiffres du mal logement de la fondation Abbé Pierre font état de 3,5 millions de personnes non ou mal logées et de 6,5 millions de personnes en situation de réelle

fragilité, que plus de 1,4 millions de demandeurs attendent un logement, que la flambée des loyers et de l'immobilier, conjuguée à la baisse des revenus, rend difficile, voire impossible, l'accès à un logement stable. Le pouvoir d'achat des familles, des salariés les plus modestes, est de plus en plus réduit. Le poids de la quittance dans le budget familial ne cesse d'augmenter et pénalise de plus en plus de locataires pour qui la fin du mois commence de plus en plus tôt.

Une politique gouvernementale responsable de cette situation et l'amplifiant !

Dans cette situation dramatique, alors qu'il renforce l'aide à la propriété privée par de multiples dispositions et que le manque de logements sociaux se fait cruellement sentir, le gouvernement accentue dans sa cohérence politique et idéologique, son désengagement financier tant pour la construction sociale que pour l'aide aux personnes. De plus, la loi Boutin remet en cause le logement social et le statut des locataires. Cette politique pousse plus de familles à plus d'efforts et à l'expulsion par différents moyens (SLS, sous occupation, délai raccourci d'expulsion...). Toutes ces mesures, ajoutées aux difficultés toujours plus grandes, vont avoir des conséquences dramatiques.

REFUSONS L'INACCEPTABLE



AVEC LA LOI BOUTIN PLUS PERSONNE À L'ABRI

LOYERS ET CHARGES TROP CHERS !

FACE À CES DIFFICULTÉS LA CNL EXIGE :

L'arrêt immédiat des saisies et des expulsions

L'abrogation immédiate de la loi Boutin

Le droit à un logement de qualité pour tous

Le gel des loyers dans tous les secteurs du logement

La revalorisation des aides aux logements

La construction annuelle de 180 000 logements véritablement sociaux

Arrêt de la vente HLM

Place de la République

Samedi 13 mars 2010 15 HEURES

BULLETIN D'ADHÉSION

OUI j'adhère à la CNL

Nom Prénom

Adresse complète

Signature

Bulletin d'adhésion à renvoyer à la Confédération Nationale du Logement - 8 rue Mériel - BP 119 - 93104 Montreuil cedex
Tél. : 01 48 57 04 64 - Fax : 01 48 57 28 16 - E.mail : cnl@lacnl.com